

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME OCTOBRE 1896 10ÈME LIVRAISON

SAINT-ANSELME

Dès 1825, Mgr Plessis, dans une de ses visites pastorales, avait songé à créer une nouvelle paroisse à l'endroit où s'élève aujourd'hui Saint-Anselme. Mais ce ne fut que le 5 mai 1827 que Mgr Panet nomma M. Maguire, curé de Saint-Michel de Bellechasse, pour vérifier la requête des habitants du lieu, demandant une paroisse. Le 27 novembre de la même année fut publié le décret canonique érigeant en paroisse cette partie de la seigneurie de Lauzon, comprise entre Sainte-Claire et Saint-Henri, sous le patronage de saint Anselme.

Le 18 septembre 1828, Mgr Joseph Signay, alors coadjuteur, fut député pour fixer la place d'une chapelle. Les fondations furent commencées le 24 juin 1829. Cette construction en pierre avait 75 pieds de longueur sur 34 de largeur. La messe y fut célébrée pour la première fois le 17 février 1830 par M. Paquet, curé de Saint-Gervais.

Cette chapelle étant devenue trop petite pour la population, on agita, une douzaine d'années plus tard, la question de construire une église. Le site en fut fixé le 26 octobre 1844 par Mgr de Sidyme, qui revint en bénir la première pierre le 20 août 1844. La nouvelle église fut bénie le 5 décembre 1850 par M. Louis Proulx, curé de Notre-Dame de Québec. Cette église de 130 sur 50 pieds est surtout remarquable par son rétable en corinthien, ses murailles plâtrées et sa voûte élégante.

La paroisse de Saint-Anselme, depuis son érection canonique, a eu quatre curés qui se sont succédés comme suit : MM. Jean-Baptiste Bernier, 1830-1857 ; Charles-Edouard Poiré, 1857-1875 ; Pierre-François-Xavier-Odilon Paradis, 1875-1889 ; Fidèle Morisset, curé actuel.

P. G. R.

UN FRÈRE DE WALTER SCOTT A QUÉBEC (1)

On a dit de Xavier de Maistre que la célébrité de son frère Joseph, le grand philosophe chrétien, l'avait presque entièrement jeté dans l'ombre.

On ne peut dire la même chose de Thomas Scott, celui qui fait le sujet de ce modeste article. S'il n'eût été le frère de Walter Scott, le célèbre romancier écossais, bien peu de personnes s'arrêteraient aujourd'hui devant l'humble marbre qui indique, dans le vieux cimetière de l'église Saint-Mathieu, à Québec, l'endroit où reposent ses cendres.

Walter Scott, le père de Thomas et de Walter Scott, appartenait à une vieille famille dont plusieurs membres, à différentes époques, avaient joué un certain rôle en Ecosse. Il exerça pendant un grand nombre d'années la profession honorable de *writer to the Signet*. Son honnêteté et l'attention scrupuleuse qu'il donnait à toutes les affaires qui lui étaient confiées lui amenèrent un grand nombre de clients. A sa mort, il jouissait d'une modeste aisance.

De son mariage avec Anne Rutherford, fille du docteur John Rutherford, professeur de médecine à l'université d'Edimbourg, il eut douze enfants. Six, Anne, née le 10 mars 1759 ; Robert, né le 22 août 1760 ; John, né le 28 novembre 1761 ; Robert, né le 7 juin 1763 ; Jean, né le 27 mars 1765 ; Walter, né le 30 août 1766, moururent en bas âge. Les autres furent :

1o Robert, qui entra dans la marine royale, servit sous le capitaine plus tard amiral William Dickson et assista à presque toutes les batailles de Rodney. La paix de Versailles en 1783 ayant brisé ses légitimes espérances d'avancement, il entra au service de la Compagnie des Indes Orientales. Il fit deux voyages aux Indes et mourut victime du climat meurtrier de ce pays. Robert Scott possédait pour la littérature un talent qui ne demandait qu'à être cultivé. Il tournait assez habilement une pièce de vers. On peut en juger par la petite élégie suivante sur la

(1) II, IV, 178.

perte supposée d'un vaisseau, composée pendant la nuit qui précéda la célèbre bataille des Saintes, le 12 avril 1782. Il fait allusion ici aux nombreux amusements de son mess :

No more the geese shall cackle on the poop,
No more the bagpipe through the orlop sound,
No more the midshipmen, a jovial group,
Shall toast the girls, and push the bottle round.
In death's dark road at anchor fast they stay,
Till Heaven's loud signal shall in thunder roar ;
Then starting up, all hands shall quick obey,
Sheet home the topsail, and with speed unmoor.

2o John, qui entra dans l'armée, parvint au grade de major et mourut le 8 mai 1816.

3o Walter, le grand écrivain, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

4o Anne, née en 1772, qui mourut non mariée en 1801.

5o Thomas, celui qui nous occupe.

6o Daniel, qui essaya plusieurs professions, ne réussit dans aucune et mourut à son retour des Indes en 1806.

Thomas embrassa d'abord la profession de son père. Il fut pendant quelques années *writer to the Signet*. Mais bientôt il fut pris de l'ambition de devenir riche et il se mit à spéculer sur les fermes. Des opérations malheureuses le ruinèrent entièrement.

Il se retira alors à l'île de Man.

Thomas Scott avait toujours aimé la vie militaire. Tout jeune homme, il avait fait partie d'un corps de grenadiers volontaires formé à Edimbourg. Dans une lettre qu'écrivait Walter, son frère, à leur tante, Christian Rutherford, en novembre 1794, nous lisons :

“ Nos volontaires sont maintenant tous rassemblés. Malgré la lourdeur de leur uniforme ils ont une martiale apparence. Leur habileté dans les manœuvres et les exercices de toutes sortes excitent la surprise et l'admiration des militaires réguliers. Tom (Thomas) est très fier de la compagnie de grenadiers à laquelle il appartient. C'est elle qui dans toutes les occasions a remporté la palme.”

Aussi, lord Melville, qui connaissait ses goûts et qui tenait à le protéger à cause de son frère Walter dont il avait été le compagnon d'études, le nomma, quelque temps après son établissement dans l'île de Man, *extractor*, emploi militaire qui dans l'armée anglaise correspondait, croyons-nous, au grade de l'officier recruteur de l'armée française. Sa solde était de £400 par année.

Mais Thomas Scott jouait de malheur. Peu de temps après sa nomination, l'office de *extractor* fut aboli.

Lord Melville, voulant dédommager le frère de son ami de la perte de son emploi, proposa, dans la chambre des Lords, une mesure—le Scott judicature bill—pour accorder à Thomas Scott une pension annuelle de £130.

Ce projet de loi rencontra une assez vive opposition de la part des lords. Lorsqu'il fut lu pour la troisième fois, le comte de Lauderdale et lord Holland s'opposèrent énergiquement à son adoption et prononcèrent en cette circonstance de vigoureux discours.

“ Thomas Scott, s'écria le comte de Lauderdale, a été nommé à l'office d'*extractor* à une époque à laquelle il était décidé et bien connu de tout le monde que cet emploi était sur le point d'être aboli. M. Scott n'a pas même rempli les devoirs de cette charge et il obtiendrait une pension de £130 pendant que de pauvres employés travaillent et peinent pendant 20 ans et n'ont droit à aucune rémunération ! ”

Lord Holland fut un peu plus doux. Il rendit même hommage au talent de Walter Scott.

“ Ceux qui me connaissent, remarqua-t-il, ne me suspecteront pas d'être défavorable aux hommes de lettres ; au contraire j'ai la plus grande estime pour le caractère littéraire de Walter Scott. J'ai toujours considéré qu'il était de mon devoir d'encourager le mérite littéraire sans m'occuper des opinions politiques. Mais, en ce qui concerne M. Thomas Scott, la question est bien différente : il a été nommé à une position sachant qu'elle était sur le point d'être abolie. Et maintenant il réclame une indemnité pour des pertes qu'il n'a pas subies. Ceci est injuste. (1)

(1) Cobbett's Parliamentary Debates, vol. XVII, pp. 643 et 644.

Le projet de loi de lord Melville fut néanmoins adopté et Thomas Scott jusqu'à sa mort toucha sa pension annuelle de £130.

Quelques années plus tard, Thomas Scott fut nommé payeur au 70^e régiment. En 1814, ce régiment reçut ordre de s'embarquer pour l'Amérique. Scott le suivit. Le 70^e fut d'abord caserné à Cornwall, puis en 1815 transféré à Kingston et enfin à Québec.

C'est pendant son séjour à Kingston que Thomas Scott fut suspendu de ses fonctions. Cet ordre vint directement du ministère de la guerre en Angleterre et fut communiqué au général Wilson par le major Evans dans une lettre en date du 1^{er} décembre 1816 conçue en ces termes :

“ Il est ordonné que Thomas Scott, payeur au 70^e régiment, soit suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que les listes de paie et autres documents militaires soient transmis au ministère. ”

Le commandant en chef réinstalla Scott dans ses fonctions peu de temps après. Sa conduite fut approuvée par lord Palmerston le 28 mars 1817.

C'est à Québec, le 4 février 1823, que Thomas Scott mourut. Il fut inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Mathieu, rue Saint-Jean. On y voit encore son épitaphe.

* * *

Thomas Scott avait épousé, encore tout jeune, Elisabeth McCulloch, d'une excellente famille écossaise.

Il eut d'elle un fils et quatre filles.

La cadette, Barbara, mourut à Québec, le 5 octobre 1821, à l'âge de huit ans.

C'est au sujet du fils de Thomas Scott que Walter Scott écrivait à son frère le 23 de juillet 1820 :

“ Après mes propres enfants, ceux pour qui j'ai le plus d'intérêt sont, comme de raison, les vôtres. J'ai longuement songé à ce que vous m'avez dit au sujet de votre fils Walter. Quelque soit le genre de vie que vous désiriez lui donner je puis lui être d'un grand secours. Mais avant e rien faire, je veux vous consulter sur les inclinations de

votre garçon. Je ne veux pas dire par là que vous devez lui demander son opinion, parceque à un âge aussi peu avancé un enfant bien élevé accepte ce que lui suggèrent ses parents ; mais je crois que vous devez considérer, avec une très grande impartialité, son tempérament, ses dispositions et ses qualités de cœur et de corps. Ce ne serait pas chercher son bien que de lui faire embrasser une profession parceque cette profession offre plus d'avantages qu'une autre. Il serait préférable de sacrifier ces avantages plutôt que de faire entrer un enfant dans une carrière pour laquelle il ne serait pas fait. Si mon neveu est sage, prudent, s'il aime la tranquillité de la vie sédentaire, s'il fait des progrès en arithmétique, et s'il en a le goût, il ne peut embrasser une meilleure carrière que celle de comptable. C'est l'emploi pour lequel je puis lui rendre le plus de services. C'est une des carrières les moins encombrées. S'il désire entrer dans cette carrière, je le ferai prendre de l'emploi chez un bon patron. Je me chargerai moi-même de sa pension. Mais si, ce qui n'est pas impossible, le gars aime la vie active et les aventures, je puis le faire entrer en qualité de cadet au service de la Compagnie des Indes Occidentales."

Effectivement, Walter entra au service de la Compagnie des Indes Occidentales. Il devint sous-lieutenant à Bombay.

Jessie, l'aînée des filles de Thomas Scott, devint la femme, en 1819, à Québec, du lieutenant, plus tard lieutenant-colonel Huxley.

C'est d'elle qu'il s'agit dans cette lettre de Walter Scott à son frère, en date du 16 octobre 1819 :

" J'ai reçu hier votre lettre m'annonçant le prochain mariage de Jessie. Avant que cette lettre ne vous parvienne le joyeux événement aura probablement eu lieu. J'inclus dans la présente un mot pour la mariée. Je lui envoie un modeste cadeau qu'elle emploiera comme elle le voudra."

Les deux autres, Anne et Elisa, après la mort de leur père, suivirent leur mère en Ecosse.

Le 19 avril 1826, Walter Scott écrivait dans son journal :

“ J'ai écrit à madame Thomas Scott la priant de laisser venir sa charmante fille Anne passer la saison avec moi.” (1)

Quelques mois plus tard, le 21 de novembre 1826, Walter Scott écrit de nouveau dans son journal :

“ Ma belle-sœur (madame Thomas Scott) et sa fille arrivent en ce moment à la maison. Elles sont toutes deux en parfaite santé. (2)

A cette époque, Elisa et Anne n'étaient pas encore mariées.

* * *

Walter Scott avait une très haute opinion des talents littéraires de son frère Thomas.

En 1808, ne s'accordant pas avec les directeurs de la *Edimburg Review*, revue à laquelle il avait jusqu'alors collaboré, il résolut de fonder la *Quarterly Review*. Il écrivit à ce sujet la lettre qui suit à Thomas :

“ Certaines affaires très pressantes m'ont empêché jusqu'ici de compléter pour vous ma collection des ouvrages de Shadwell. (3) Elle est cependant à la veille de l'être. Il faudrait que vous auriez toutes les pièces originales afin de pouvoir les collationner avec l'édition in-8. Mais, en ce moment, j'ai un emploi plus pressant et plus lucratif à donner à votre plume. Je vous informe sous le sceau du secret qu'un complot se trame en ce moment pour tuer la *Edimburg Review*. Nous avons l'intention de fonder une nouvelle revue qui, nous l'espérons, déploiera autant de talents et d'indépendance. On m'a offert la direction de la nouvelle publication mais quoique les émoluments attachés à cette charge soient très élevés, j'ai décliné. M. Gifford, auteur de *Baviad*, a accepté la tâche. Il y a mis, une condition, cependant. Il faut que je lui donne toute l'assistance possible.

(1) *The Journal of sir Walter Scott from the original manuscript at Abbotsford*, vol I, p. 180.

(2) *Idem*, vol. I, p. 312.

(3) Thomas Scott, paraît-il, songeait alors à publier une édition des poésies de Shadwell. Walter Scott l'encourageait beaucoup à faire cette publication parcequ'il considérait que les œuvres poétiques de Shadwell ne méritaient pas l'oubli dans lequel elles étaient tombées. Il faut avouer que les satires de Dryden ont beaucoup contribué à amener l'antipathie du public pour les poésies de Shadwell.

“ Vous allez avoir l'occasion d'exercer votre talent d'écrivain. La *Quarterly Review* acceptera de tout : poésies, romans, nouvelles, etc., etc. Vous toucherez pour chaque *seize pages* imprimées dix guinées. Pour commencer vous pourrez envoyer vos articles par mon entremise. Je les retoucherai avant de les remettre à Gifford.”

Nous ignorons si Thomas Scott profita des offres de son frère.

Lorsque parut le célèbre roman de Walter Scott *Waverley*, on fit courir le bruit en Ecosse que ce roman était l'œuvre de Thomas Scott. Quelques journaux allèrent même jusqu'à affirmer que les meilleurs romans de Walter Scott appartenaient à son frère.

C'était aller un peu trop loin.

Walter Scott écrivit à son frère alors en Amérique :

“ *Waverley* a un succès énorme. Je vous en envoie un exemplaire. On fait ici courir le bruit que vous en êtes l'auteur. Envoyez-moi un roman dans lequel vous aurez mis tout ce que vous possédez d'*humour*, et je vous assure que je pourrai le vendre au moins £500. Pour vous encourager, vous pourrez, lorsque vous m'enverrez le manuscrit, tirer sur moi une traite de £100. Ainsi, vous serez certain que vous n'aurez pas perdu votre temps. Vous avez plus d'*humour* et de talent pour la description que bien des écrivains très connus. Ce qu'il vous manque c'est la pratique de la composition. Si on vous parle de *Waverley*, ne dites rien. Je ne veux pas vous faire passer pour l'auteur d'un livre que vous n'avez jamais vu, mais, d'un autre côté, si le public veut absolument le supposer et vous donner £500 pour vous essayer dans le roman, je ne vois pas pourquoi vous refuseriez cette chance de faire une petite fortune.”

Chose assez curieuse : aucune des compositions de Thomas Scott n'a été conservée.

PIERRE-GEORGES ROY

REPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—“ Le premier recensement où l'on ait compté des esclaves, dit Garneau, est celui de 1784. Le nombre des noirs des deux sexes était alors de trois cent quatre, dont deux cent douze dans le district de Montréal, quatre dans celui des Trois-Rivières, et quatre-vingt-huit dans celui de Québec : d'où l'on peut conclure que lors de la conquête, un quart de siècle auparavant, le nombre en était nul. Depuis longtemps le droit de l'esclavage s'est éteint dans ce pays sans qu'il ait été besoin d'en décréter l'abolition. On doit dire à l'honneur du gouvernement et du clergé canadien, qu'ils ont toujours été opposés à l'introduction des noirs en Canada.”

Voir dans PICTURESQUE QUÉBEC, par M. J.-M. LeMoine, le contrat de vente d'une négresse par François Bellet à Th. Lee, le 2 septembre 1796, pour la somme de cinq cents livres de vingt sols.

Mgr HENRI TÊTU

“ **Enfin, le roi dormira tranquille.** ” (I, X, 89.) — Il est assez intéressant d'observer que les Canadiens, tout en gardant une violente rancune à la mémoire de Mme de Pompadour, savent parfois l'apprécier avec justesse. “ Mme de Pompadour n'était pas seulement un premier ministre, s'occupant des choses d'Etat, ou une frivole qui donnait le ton à la mode, elle s'intéressait à tout, peinture, sculpture Sa bibliothèque était considérable.... Elle trouvait moyen chaque jour de consacrer de longues heures à la lecture. Toutes autant de choses qui indiquent une intelligence raffinée qui, avec une éducation morale et d'autres conditions, eût pu faire grand.” J. Tassé, “ Voltaire, Mme de Pompadour et quelques arpents de neige, “ MÈM. ET C. R. DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, 1892 (t. X, 1893. Ottawa, Durie et fils ; Londres, Bernard Quaritch ; p. 140). Malheureusement, M. Tassé a cru pouvoir se servir contre Mme de Pompadour des lettres apocryphes parues à Londres sous son nom, en 1772 (Owen et Cadell : M. de Goncourt donne de cet ouvrage un signalement inexact), et qui ne méritent guère plus de créance que les lettres similaires attribuées à Montcalm en 1777. L'écrivain canadien proteste vainement que ces lettres doivent refléter les vrais sentiments de la marquise. En général, il est dangereux, à cause de l'irréflexion du public, de prêter aux gens incriminés des formules dont l'expression dépasserait la mesure de la pensée. Nous savons trop le parti que l'on a tiré, et que tire M. Tassé lui-même, de la fameuse exclamation, vraie ou fausse (nous n'avons pas retrouvé la lettre à Voltaire, où l'on prétend qu'elle se rencontre), arrachée à Mme de Pompadour par la perte du Canada : “ Enfin, le roi dormira tranquille ! ” — Ce sont là des boutades d'énervement, toutes naturelles à la suite d'une longue anxiété, avec lesquelles il est trop facile de pendre un homme ou de vilipender une femme. Pourtant, si les Canadiens attachent quelque importance à ce recueil plus que suspect, ils y trouveront plutôt chez Mme de Pompadour le même sentiment

que chez Voltaire et la plupart des Français : " On est prêt à céder le Canada aux Anglais : grand bien leur fasse ! Mais, pour les îles et Pondichéry, il faut les sauver à quelque prix que ce soit." (AU DUC DE NIVERNAIS, 1762, t. II, p. 35).

RENÉ DE KERALLAIN

Cavelier de La Salle et la Société de Jésus. (II, II, 144.)—Robert Cavelier de La Salle, né à Rouen le 21 novembre 1643, fut admis le 5 octobre 1658 au noviciat des Jésuites à Paris, quoiqu'il n'eût que quinze ans, et prononça ses trois vœux le 10 octobre 1660. Ce jour là, il ajouta à son nom celui d'Ignace. Dans la Compagnie de Jésus il fut connu sous le nom de Robert-Ignace Cavelier. Après ses vœux le jeune religieux fut envoyé au collège de Laflèche pour y suivre les cours de physique et de mathématiques.

De 1662 à 1666 il professa successivement à Alençon, à Laflèche, à Tours, à Blois, puis de nouveau à Laflèche.

Au mois d'avril 1666, frère Cavelier, comme on l'appelait alors, pria son général, le R. P. Oliva, de l'envoyer en pays étranger. Sa prière ne put être exaucée puisqu'il n'avait fait aucune étude théologique et que d'ailleurs il n'avait pas atteint le degré de formation religieuse exigé par les constitutions pour l'apostolat en pays étrangers. Cependant, par une faveur spéciale, on lui permit de commencer tout de suite son cours de théologie, quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans et que la règle en exigeait vingt-huit ou trente.

De La Salle commença donc l'étude de la théologie en octobre 1666. Tout alla bien d'abord. Mais bientôt son caractère fier, impressionnable, dominateur, imdompté, reprit le dessus ; l'ennui revint et puis le découragement. Il voulut alors aller suivre son cours en Portugal. Le P. Oliva ne lui permit pas.

Ce refus irrita tellement le jeune étudiant qu'il demanda d'être relevé de ses vœux. Sa demande dans laquelle il expose longuement les motifs qui le déterminent à quitter la Compagnie de Jésus, fut transmise à Rome le 28 janvier 1667, et le 1 mars le P. Oliva écrivit au P. Bardier, provincial de France : " Après un examen sérieux des informations que vous nous avez envoyées, nous vous mandons de renvoyer de la Compagnie Robert-Ignace Cavelier, ecclésiastique approuvé."

Le 28 mars 1667, de La Salle quittait Laflèche et rentrait dans le monde.

Ayant un frère sulpicien résidant à Montréal depuis un an, il prit la résolution de le rejoindre et arriva au Canada dans l'été de 1667. Il reçut des Sulpiciens de vastes terrains inoccupés et établit un comptoir à l'endroit même où est aujourd'hui le village de La Chine.

Plusieurs historiens ont prétendu que La Salle était arrivé au Canada dans l'été de 1666. Ils se trompent évidemment puisque Cavelier de La Salle ne reçut la dispense de ses vœux et ne quitta le collège de Laflèche que le 28 mars 1667.

RACINE

La suppression des Relations des Jésuites. (II, III, 163.)—La suppression des RELATIONS DES JÉSUITES fut simplement la conséquence INDIRECTE d'une mesure générale prise par le pape Clément X dans le bref CREDITAE du 6 avril 1673.

Directement le pape ne les interdit pas, il ne les mentionna même pas en particulier. La défense est générale et pour tous les ordres religieux qui ont des missions et publient des relations de leurs travaux.

Une discussion touchant les rites chinois fut la cause de cette défense. Cette discussion, qui se faisait dans les différentes relations des missions, était ardente, acharnée même et de nature à jeter l'étonnement dans l'âme des fidèles. Pour obvier à tout inconvénient le pape défendit en général de publier "des livres ou écrits où il est question soit des missions, soit des choses concernant les missions sans une permission écrite de la Sacrée Congrégation de la Propagande, permission qui doit être imprimée au commencement de l'ouvrage."

Or, c'était un article des fameuses LIBERTÉS GALLICANES qu'on ne reconnaissait en France aucune juridiction des Congrégations Cardinales romaines.

Donc la validité du bref de Clément X n'aurait pas été reconnue en France. Et un livre qui aurait voulu satisfaire aux conditions prescrites dans le bref, n'eut jamais obtenu en France le visa officiel sans lequel il ne pouvait être légalement publié.

On voit clairement qu'il était impossible de continuer la publication des RELATIONS. On cessa donc de les imprimer. Louis XIV, ne tenant aucun compte du bref pontifical, donna ordre aux Jésuites de continuer la publication des RELATIONS. Que faire alors? Evidemment le seul moyen de couper court à toute difficulté était de persuader au roi de retirer cet ordre. Le P. de La Chaise, alors confesseur de Louis XIV, s'en chargea et réussit. Ainsi la publication des lettres de la Nouvelle-France, interrompue depuis 1673, ne fut pas reprise. Cependant le supérieur de la mission du Canada les adressa, quelques années encore, au Provincial de Paris. Les manuscrits tout prêts pour l'impression, existent dans les archives de la Société.

Pour plus amples renseignements, voyez LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE, par le R. P. de La Rochemonteix, vol. I, préface.

R.

L'écu britannique. (II, V, 196.)—La devise de l'écu britannique est en français, ainsi que les inscriptions qui marquent les noms et les titres des chevaliers de la Jarretière et du Bain dans les chapelles de Windsor et de Westminster. Il en est de même du serment, des statuts de ces ordres et des principales formules de la couronne envers le parlement britannique. A la cour d'Angleterre, on trouve partout le sceau profondément appliqué des Normands et des Angevins, avec la trace gauloise. Le gouvernement et les princes anglais ont retranché les fleurs de lis de l'écu britannique sous le règne de George III, en exécution d'un article dont Bonaparte avait

fait la stipulation secrète à l'occasion du traité d'Amiens. C'est encore à dater du même traité que les rois d'Angleterre ne prennent plus le titre de roi de France, qu'ils portaient depuis l'usurpation de la couronne de France par Henri VI.

Toutes les principales formules de la couronne et de la chancellerie d'Angleterre sont purement et simplement des phrases françaises.

Le chancelier de la Grande-Bretagne dit encore à chaque prorogation de parlement, lors de la sanction du bill des subsides : *LA REINE REMERCIE SON BON PEUPLE DE SA BÉNÉVOLENCE*. Les sujets anglais adressent la parole à leur souverain en lui parlant français et ils l'appellent *SIR*. Ils disent *MADAME* à la Reine et non *MILADY*.

J. E. R.

Le serment du test. (II, V, 197.)—Voici la formule du serment du test tel que prêté à Montréal immédiatement après la conquête : "I, A. B., do solemnly and sincerely in the presence of God, profess, testify and declare, that I do beleive that in the Sacrement of the Lords Supper, there is not any transubstantion of the Elements of bread and wine into the body and blood of Christ at or after the consacretion thereof by any person whatsoever, and the invocation or adoration of the Virgin Mary, or any other Saint, and the sacrifice of the Mass, as they are now used in the Church of Rome, are superstitions and idolatrous, And I do solemnly in the presence of God, profess, testify and declare that I do make this declaration and every part thereof in the plain and ordinary sense of the words read unto me as they are commonly understood by English protestants, without any evasion equivocation or mental reservation whatsoever, and without any dispensation already granted me for this purpose by the pope, or any other authority or person whatsoever or without any hope of any such dispensation from any person or authority whatsoever, or Without thinking that I am, or can be acquitted before God or man, or absolved of this declaration, or any part thereof, although the pope or any other persons, or power whatsoever, should dispence with or annul the same, or declare that it was null and void from the beginning.

11th jan 1765—signed, Moses Hazen, J. Grant, John Rowe, John Burke, Fr. Mackay, Saml. Mackay, John Collins, Dumaz, Thomas Lambe, F.-N. Knife. Thomas Walker."

L.-W. SCOTTE

Chant et musique. (II, V, 200.)—Voici quelques notes glanées dans le *JOURNAL DES JÉSUITES*.

1646, le 11 février, dimanche gras, on chanta le magnificat en faux bourdon à l'hopital. Cela réussit fort bien.

Le jour de la procession (en mai), M. de St-Sauveur entretint fort bien le chant ; aux reposoirs, on tâcha de faire chanter à deux enfants quelques articles des litanies du nom de Jésus ; mais il fallut que M. René Chartier, prieur de la Monnaie et chapelain des Ursulines, les aidât.

Le jour de la Conception un soldat nommé de Champigny, natif de Fontainebleau, fit abjuration de son hérésie auparavant la grande

messe. Ce même soldat, sachant la musique, et pouvant chanter au dessus, on commença le jour de St-Thomas à chanter à quatre parties.

1647. Le jour de l'an, les Jésuites donnent pour étrennes au musicien de Champigny un beau chapelet, avec médaille et reliquaire.

Ce n'est que vers la fin de juin de cette année que l'on commença à chanter la messe haute tous les dimanches et fêtes à Québec, "nous sentant assez forts pour le faire, dit le vieux journal, et la façon ordinaire qu'on la chantait, avec un VENI CREATOR, GLORIA, CREDO et O SALUTARIS HOSTIA, n'étant pas régulière et étant capable de choquer ceux qui viennent de France qui s'attendent de trouver au moins en quelque lieu de la Nouvelle-France une messe de paroisse."

Le jour de la fête de St Ignace les hospitalières donnent la collation aux musiciens. (p. 92).

A la messe de minuit de 1649, on chanta les troisièmes psaumes des nocturnes en faux-bourdon, et les reponds du dernier nocturne en musique ; à l'élévation, pendant la communion et à la messe il y eut musique avec violes.

Au jour de l'an de 1648, les Jésuites avaient donné pour étrennes quelques bouteilles de vin à ceux qui assistaient au lutrin.

Au jour de l'an de 1650, les jésuites donnent un reliquaire de deux sous et un livre à Beaufour, officier du lutrin.

Au mois de février 1661, pendant les quarante-heures du carnaval, l'orgue joua pendant la descente du Saint Sacrement et la bénédiction. On donna à goûter au réfectoire des Jésuites tous les trois jours à Pierre Duquet et Filion qui avaient assisté à la musique.

De tout ce qui précède nous devons donc conclure qu'il y a eu du chant, de la musique, des musiciens, des orgues et des violes, dès le commencement de la colonie.

Le 20 novembre 1662, le journal nous apprend qu'environ ce temps les Jésuites reçurent en pension François Daugé, musicien, et La Marque par charité, ne sachant que devenir.

Il est évident que dans ce temps là l'art divin de la musique ne payait pas plus qu'aujourd'hui.

A la messe de minuit de 1662, l'annaliste nous apprend qu'il y eut un désordre pour les boissons des chantres, ou enfants du séminaire. Je leur fis donner, dit-il, outre leur bière un pot de vin la veille, et le jour les marguilliers aussi leur en donnèrent sans que nous le sussions. Cela enrhumé Amador, qui ne put plus ensuite chanter les fêtes, aussi bien que d'autres musiciens, François d'Auger, etc.

Cet et cetera signifie que tout le monde fut enrhumé, sans compter Amador.

En février 1664, le journal déclare qu'il serait mieux de faire déjeuner les musiciens ordinaires de la maison avant les grands messes, pour pouvoir mieux fournir au chant. Il nous apprend aussi qu'aux fêtes de Pâques le salut se fit à la paroisse avec les instruments (TUNC PRIMUM) au jubé proche des orgues. Cela alla bien, dit-il, excepté que les voix des instruments sont faibles pour un si grand vaisseau.

Le 15 ou le 16 décembre 1663, François d'Augé, le musicien, revint chez les Jésuites qui entreprirent de le nourrir par charité et l'évêque ou la paroisse à lui fournir vestitum.

En juillet 1665, les Jésuites recueillent un tambour d'une des compagnies du régiment de Carignan, à raison qu'il était excellent musicien, et avec dessein de lui faire la charité de le faire étudier.

Il y a bien d'autres choses à dire sur le chant et la musique à l'origine du pays, mais voici toujours un commencement.

J.-EDMOND ROY

L'itinéraire de Marquette en 1675. (II, VI, 211.)— Quel itinéraire suivit Marquette dans le printemps de 1675 lorsqu'il laissa Kaskaskia pour retourner à Saint-Ignace? D'après certaines relations, Marquette retourna à Saint-Ignace en passant par la rivière Illinois, le portage de Chicago et le lac Michigan. Kaskaskia était situé à l'embouchure de la rivière Kenkakee.

“ Le canot (du P. Marquette) remonta la rivière des Illinois lentement et en silence. (LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE, par le R. P. de la Rochemonteix, vol. III, p. 27).

Le R. P. Choleneq écrivait le 10 octobre 1675 : “ Les sauvages se chargèrent à l'envy l'un de l'autre de son petit bagage (du P. Marquette) et en même temps qu'il retournait sur ses pas le long de cette même rivière (Illinois) ils le suivirent ainsi chargés, 30 lieues durant et après avoir remis son bagage au-delà d'un petit portage qu'il avait fait faire et qu'ils firent pour lui, ils prirent congé du Père.” (Id., p. 609.)

“ Après qu'ils eurent pris congé du père, il continua son voyage et se rendit peu après sur le lac des Illinois, sur lequel il avait près de 100 lieues à faire par une route inconnue et où il n'avait jamais été, parce qu'il était obligé de prendre du côté du sud du lac étant venu par celui du nord.” (RELATIONS INÉDITES, vol. II, p. 234).

De ces différentes relations on peut donc conclure que le P. Marquette en retournant à Saint-Ignace passa par le portage de Chicago.

RACINE

Le fort Sainte-Anne au Cap-Breton. (II, VII, 214.)— Le capitaine Daniel, parti de France le 2 avril 1629 pour venir au secours de Champlain à Québec, après bien des contretemps arriva le 28 août au Cap-Breton. Là, il apprit que deux jours auparavant, Jacques Stuart, milord écossais, prétendant que le Cap-Breton appartenait à l'Angleterre, avait élevé un fort au port aux Baleines après avoir pris et pillé les vaisseaux pêcheurs de Michel Dihourse, “ qui faisait pescherie et secherie de morue.”

Aussitôt Daniel à la tête de 23 hommes, s'empara du fort de Stuart, le rasa et y fit la garnison (62 hommes) prisonnière. Puis il se rendit à l'entrée de la rivière Chibou où il construisit un autre fort. Il le munit de 8 canons, de munitions, etc, etc, et y laissa une garnison de 38 hommes, outre deux Jésuites. Il repartit pour la France le 20 novembre 1629, amenant avec lui ses prisonniers anglais.

Les deux Jésuites, le P. Vincent, compagnon de voyage de Daniel, et le P. Vieuxpont, qu'un naufrage avait jeté sur les côtes du Cap-Breton, donnèrent à ce fort le nom de Sainte-Anne. Ils mettaient sous la protection de la grande thaumaturge l'endroit du Canada le plus exposé aux incursions de l'ennemi. C'était la première fois qu'au Canada on donnait à un endroit le nom de sainte Anne.

Dans la suite, on écrivit indifféremment fort, habitation ou résidence de Sainte-Anne au Cap-Breton.

R.

Le gouverneur de Beauharnois. (II, VII, 219.)—Le quinzième gouverneur du Canada était-il un M. de Beauharnois ou de Beauharnais ?

Si l'opinion personnelle de ce gouverneur est de quelque poids, il faut opter pour le premier cas.

M. P.-B. Casgrain, dans son étude historique *LETELLIER DE SAINT-JUST ET SON TEMPS*, reproduit une *LETTRE DE CONGÉ* accordée à François Letellier de Saint-Just, portant entre autres signatures celle du gouverneur de la colonie, M. le marquis de Beauharnois.

Citons :

Charles, marquis de Beauharnois, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terre et pais de la Louisiane, Nous avons donné congé absolu et permission de se retirer des troupes au nommé François Letellier de St Just, soldat de la compagnie de Fouville, pour rester en cette colonie, y étant marié et établi; fait à Québec le premier octobre 1740.

BEAUHARNOIS

Ce document prouve donc que M. le marquis était un de Beauharnois et non de Beauharnais.

MATTHIEU-A. BERNARD

Les fonctions de sénéchal. (II, IX, 233.)—Les sénéchaux étaient appelés baillifs en certains lieux. Ils administraient la justice au nom des ducs, qui s'étaient emparés du pouvoir et de l'administration de la justice, mais qui ne la voulaient rendre à personne. Les lois de France attribuèrent aux sénéchaux et juges ordinaires, la connaissance des cas royaux et des causes d'appel. Ils succédèrent donc à l'autorité des ducs et des comtes, qui avaient l'administration de la justice et des finances, et jugeaient en dernier ressort jusqu'au temps où les parlements furent rendus sédentaires. Les rois craignant qu'ils n'usurpassent l'autorité comme les ducs, leurs ôtèrent le maniement des finances, en nommant des intendants, des gouverneurs. On leur laissa, néanmoins, la conduite de l'arrière-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. L'exercice de la justice passa à leurs lieutenants. Il ne leur restait plus au temps où il s'agit ici, que l'honneur de séance à l'audience, et celui de voir les sentences, les jugements, etc., se porter en leurs noms. Le sénéchal était le juge en cette colonie. La juridiction passa partie au Conseil Supérieur en 1663, et partie aux mains de l'intendant, nous dit le R. P. de Charlevoix. (*HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE*, tome III, p. 113).

L.-E. Bois

QUESTIONS

241—Pouvez-vous me donner l'origine du nom de la côte de Courville, située près du sault Montmorency, dans la nouvelle paroisse de Saint-Grégoire du Sault-Montmorency ?

BEAUPORT

242—On sait qu'en 1704 le vaisseau du roi qui transportait Mgr de Saint-Vallier dans la Nouvelle-France fut pris par une flotte anglaise. Tous les passagers de ce vaisseau du roi furent bien traités par la reine Anne, et avant la fin de l'année, tous avaient été libérés, à l'exception du digne évêque, pour la rançon duquel on exigeait la liberté d'un prisonnier de distinction retenu en France. Est-il connu ce PRISONNIER DE DISTINCTION ? je serais heureux de savoir son nom.

CURIEUX

243—Dans une lettre en date du 19 août 1664, la vénérable Marie de l'Incarnation écrivant à une de ses anciennes novices de Tours, la mère Isabelle de la Vallière, lui fait la confidence suivante : "Tous vos proches me touchent de près, et le sujet qui vous afflige, m'afflige aussi. J'en ai eu connaissance en ce bout du monde, où je vous dirai que nous avons entrepris de faire de grandes pénitences et de grandes dévotions pendant dix semaines en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur, afin qu'il plaise à sa bonté d'y mettre ordre et d'opérer la conversion de qui vous pouvez juger."

Quelle est ce grand pécheur ou cette grande pécheresse pour la conversion duquel les Ursulines de Québec faisaient tant de pénitences ?

CROM

244—Pendant un de ses voyages en Europe, Mgr Plessis fut honoré d'une audience particulière de Louis XVIII. Le roi lui parla avec émotion de ce Canada perdu à la France par la conduite impolitique de son ancêtre. Il lui dit qu'il s'intéressait aux habitants du Canada, et il lui recommanda de leur dire que si les conditions du traité de Versailles, touchant le libre exercice de la religion, n'étaient pas observées par l'Angleterre, la France serait toujours prête à réclamer.

Cette entrevue du roi de France avec l'évêque Plessis fut ménagée, dit-on, par la marquise de Villeray, qui était attachée au Canada par des membres de sa famille qui y avaient résidé. Pouvez-vous me dire quels sont ses parents de la marquise de Villeray, qui auraient habité le Canada ? Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Supérieur, lors de sa création en 1663, n'en serait-il pas un ?

X. X.

245—Il me semble avoir lu quelque part que sir George Prevost a eu sa statue sur une place publique de Québec. Où était-elle cette statue ?

STATUAIRE